

Fiche d'information sur les alliances de clubs

Situation de départ

La Swiss Football League et ses clubs veulent s'engager encore davantage dans le dialogue entre toutes les parties prenantes concernées par la sécurité dans l'environnement des matches de football.

Dans le cadre du projet Progresso, l'assemblée générale de la SFL a décidé que des alliances de clubs (ou des plateformes de dialogue comparables) devaient être introduites de manière obligatoire dans tous les sites des clubs de Super League. Cette exigence a donc été ancrée dans le règlement de sécurité de la SFL pour la saison 2024/2025 et sera vérifiée dans le cadre de la procédure d'octroi des licences.

La présente fiche d'information doit servir de ligne directrice aux clubs pour l'établissement et la mise en œuvre des alliances de clubs.

Que sont les alliances de clubs ou les plates-formes de dialogue comparables ?

Les alliances de clubs sont des plates-formes de dialogue locales où tous les groupes d'intérêt importants pour la sécurité dans l'environnement des matches de football peuvent régulièrement échanger ensemble et d'égal à égal. Il s'agit au moins de représentants des clubs (sécurité, supporters), de la police et des supporters (fancoaching, organisations de supporters, etc.). Selon les besoins du site ou du jour du match, d'autres groupes d'intérêt peuvent également être utiles et possibles.

Dans le cadre des alliances de clubs, les aspects généraux de la sécurité et de la prévention dans l'environnement du club concerné ainsi que, en particulier, les procédures, les compétences et les accords relatifs aux jours de matches sont coordonnés afin d'assurer un déroulement des matches le plus sûr et le plus fluide possible. Cet échange doit permettre de promouvoir la compréhension mutuelle, d'instaurer une transparence générale et d'échanger des points de vue différents.

Faut-il introduire partout de nouvelles alliances de clubs ?

Les alliances de clubs ne doivent pas remplacer les plateformes de dialogue existantes, qui fonctionnent généralement très bien. Celles-ci peuvent être maintenues sous forme d'alliances de clubs ou remplacées par des organes d'échange supplémentaires. L'aspect central est que ces plates-formes de dialogue soient conçues dans l'esprit du présent aide-mémoire et qu'elles intègrent tous les groupes d'intérêt.

Quelles sont les caractéristiques centrales des alliances de clubs au sens des directives de la SFL ?

Les alliances de clubs ou les plates-formes de dialogue comparables dans les différents sites doivent s'orienter sur les conditions-cadres suivantes :

- > Les alliances de clubs regroupent au moins le club (responsable de la sécurité, responsable des supporters), la police, le fancoaching (s'il existe sur le site) et, si possible, les organisations de supporters. D'autres représentants peuvent y participer régulièrement ou ponctuellement en fonction des besoins locaux.
- > Les réunions des alliances de clubs ont lieu régulièrement. Un rythme au moins mensuel est recommandé.



- > Dans le cadre des alliances entre clubs, les aspects suivants au moins devraient en principe être discutés :
 - > Situation actuelle (sécurité, prévention) sur la base de données fiables (p. ex. rapport GSLs) ainsi que d'événements / d'incidents décrits par les différents groupes d'intérêt.
 - > Rétrospective commune des événements / incidents positifs ou critiques et échange des différentes perspectives.
 - > Perspectives communes sur les matchs à venir, la saison, etc.
 - > Évaluation commune des risques pour les matchs à venir et déduction de mesures, communication, etc.
 - > Lancement et discussion de projets communs ou de clarifications nécessaires (par ex. dans le domaine de la prévention).
 - > Varia selon les besoins locaux.
- > Les réunions des alliances de clubs sont en principe consignées dans un procès-verbal. Au minimum, les données générales (date, lieu, participants) ainsi que les points discutés / résultats essentiels doivent y être mentionnés. La profondeur du contenu des procès-verbaux ainsi que leur distribution sont convenues au niveau local.

Comment les clubs hôtes et leurs supporters sont-ils impliqués dans les alliances de clubs ?

Les alliances entre clubs prévoient en principe d'abord un échange local. Celui-ci doit s'établir sur tous les sites, de sorte que les clubs, les supporters (par le biais d'une représentation correspondante) et la police en général aient des échanges intensifs.

L'échange précoce avec les clubs hôtes et leurs supporters (par le biais de leurs représentants) est en outre considéré comme extrêmement utile et est déjà entretenu aujourd'hui au niveau des clubs. Dans le cadre des alliances de clubs, cet échange doit être intensifié à l'avenir, y compris avec les supporters des clubs hôtes. Cela doit se développer au fur et à mesure de l'établissement des alliances de clubs et est activement encouragé par la SFL, notamment par le biais des rencontres d'échange semestrielles.

Que fait la SFL pour soutenir les alliances de clubs ?

La SFL, par l'intermédiaire de son chargé de sécurité, est le premier point de contact pour tous les groupes d'intérêts des alliances de clubs locales et apporte son soutien en cas de questions ou d'incertitudes. Elle organise également un suivi et une évaluation scientifique des alliances de clubs, qui se tient à la disposition des différents sites pour les soutenir en cas de besoin.

La SFL estime toutefois que l'échange entre les différentes alliances de clubs et leurs acteurs est particulièrement important. C'est pourquoi la SFL organise des réunions de coordination semestrielles pour les alliances de clubs, au cours desquelles les expériences peuvent être échangées, les problèmes et les défis ainsi que les "best practices" peuvent être discutés ouvertement. A moyen ou long terme, cela doit également permettre de développer un échange intensif et autonome entre les différentes alliances de clubs et leurs acteurs.